Mont Saint Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217604511-20250528-2025-36-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/05/2025

DECISION N°2025 – 36

METROPOLE ROUEN NORMANDIE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN MULTISPORTS AU QUARTIER SAINT-ANDRE

****

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;

- **VU** la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 mai 2021 relative à la création du dispositif fonds d'aide aux communes pour l'investissement local (FACIL) ;

- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter une aide au titre du FACIL pour l'opération « travaux de construction d'un terrain multisports », selon le plan de financement suivant :

		Montant prévisionnel HT
DEPENSES	Travaux	69 203,69 €
	TOTAL	69 203,69 €
RECETTES	Département Seine-Maritime	20 761,11 €
	Agence nationale du sport	13 840,74 €
	Métropole Rouen Normandie	8 650,46 €
	Autofinancement Ville	25 951,38 €
	TOTAL	69 203,69 €

ARTICLE 2 : de signer la convention financière de la Métropole Rouen Normandie ;

ARTICLE 3 : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 28 MAI 2025
Catherine FLAVIGNY

Maire
Conseillère départementale

MONT-SAINT-AIGNAN Seine Maritime MAIRIE

www.montsaintaignan.fr
Hôtel de ville
59 rue Louis-Pasteur
BP 128 - 76134 Mont-Saint-Aignan
Tél. 02 35 14 30 00
Fax 02 35 14 30 90
mairie@montsaintaignan.fr